

Après la période du vote fédéral national, nous passons maintenant à la deuxième étape de préparation du congrès fédéral national : le congrès fédéral départemental.

Tous les 3 ans, le congrès de la FSU est un rendez-vous essentiel pour la vie de notre fédération. Il permet de débattre et de définir collectivement les mandats, les revendications et les priorités qui rassemblent l'ensemble de nos syndicats.

Depuis le dernier congrès - en 2010 - le climat social et économique s'est profondément dégradé. Parallèlement à l'explosion du chômage et de la souffrance sociale, les services publics et leurs agents n'ont cessé d'être attaqués, tout comme l'ensemble des droits collectifs (de la protection sociale jusqu'au droit syndical). Malheureusement, les orientations et déclarations politiques les plus récentes («*Modernisation de l'Action Publique*») demeurent extrêmement inquiétantes.

Dans ce contexte, notre fédération a une responsabilité importante : elle doit continuer d'affirmer sa place, développer l'information et la réflexion sur les choix sociaux politiques et économiques et impulser des actions unitaires et revendicatives.

Ces domaines d'action, dont la FSU doit se saisir, sont étudiés et débattus à l'occasion des congrès et débouchent sur des analyses et des mandats. Pour y travailler, chaque adhérent a reçu les textes préparatoires qui organisent la réflexion en 4 grands thèmes (supplément au *Pour* n°164, et disponibles sur internet : <http://www.fsu.fr/-Congres-Poiters-2013-.html>).

Ce sont ces textes qui seront discutés et que l'on pourra amender ou compléter lors du congrès départemental. Ces amendements ou motions adoptés dans les Pyrénées Atlantiques seront ensuite portés par nos délégués au congrès national, à Poitiers, du 11 au 15 février 2013.

Dans tous les domaines, il est important que chaque syndicat, chaque courant de pensée, chaque adhérent puisse exprimer son point de vue.

### Organisation du congrès départemental

#### Lundi 21 janvier :

- 8h30 - 9h00 : accueil des congressistes.
- 9h00 : ouverture du congrès en séance plénière.
  - Résultats des votes, rapport financier, rapport d'activité.
- 10h00 - 12h00 : travail en 2 commissions :
  - Thème 1 : Education, formation, culture et recherche.
  - Thème 3 : En France, en Europe et dans le monde pour des alternatives économiques, sociales et écologiques, pour les droits et les libertés.
- 12h00 - 13h30 : repas.
- 13h30 - 16h30 :
  - séance plénière, débats et votes des amendements proposés par les commissions.

#### Mardi 22 janvier :

- 9h00 - 10h00 : débat et vote sur les propositions de modification statutaires.
- 10h00 - 12h00 : travail en 2 commissions :
  - Thème 2 : Le service public et la fonction publique sont une richesse.
  - Thème 4 : Quelle FSU pour quel syndicalisme ?
- 12h00 - 13h30 : repas.
- 13h30 - 16h30 :
  - séance plénière, débats et votes des amendements proposés par les commissions.
  - vote de la délégation au congrès national.

### Un congrès pour quoi faire ?

Les positions élaborées à l'occasion du congrès de la FSU sont par la suite portées

- ✓ au sein du mouvement social : ATTAC, Forum Social Européen, Réseau Éducation Sans Frontière, Jeunesse Plein Air, .... ;
- ✓ dans les actions intersyndicales où la FSU recherche toujours le rassemblement du plus grand nombre ;
- ✓ dans les instances nationales : Conseil Supérieur de la Fonction Publique, Comité Économique et Sociale, Conseils Techniques Ministériels, Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail Ministère de l'Éducation Nationale (CHSCT-MEN) ;
- ✓ dans les instances régionales : Comité Économique, Social et Environnemental Régional, Conseil Technique Académique, Conseil Académique de l'Éducation Nationale, CHSCT etc...;
- ✓ dans les structures départementales : dans les médias, le Conseil Technique Spécial Départemental, le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, CHSCTD.

Résultats des votes de l'orientation fédérale (en%)	Unité Action et sans tendances	initiative École Émancipée	Émancipation	URIS	Front Unique
Résultats départementaux (64)	59,2	35,58	2,15	1,23	1,84
Résultats nationaux	72,35	17,85	3,73	3,92	2,15

## Comment participer au congrès départemental des 21 et 22 janvier ?

Toutes et tous les adhérent(e)s à jour de leur cotisation peuvent participer au congrès départemental.

Il faut pour cela :

- demander une autorisation d'absence (voir le modèle ci-dessous) ;
- accompagner cette demande de la convocation (voir pages suivantes).

Pour des raisons organisationnelles importantes, nous vous demandons de bien vouloir signaler votre participation à votre syndicat qui transmettra les informations au secrétariat départemental de la FSU.

### Merci de préciser les éléments suivants à votre syndicat :

#### Je participerai aux travaux du congrès :

- le lundi 21 janvier toute la journée,
- le mardi 22 janvier toute la journée,
- les deux jours.

#### Je demande une réservation des repas :

- lundi midi,
- mardi midi.

- Je souhaite un hébergement sur Pau le lundi soir.

---

## **DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE**(spécifique éducation nationale)

A déposer le plus rapidement possible auprès de votre supérieur hiérarchique **au plus tard 3 jours avant le congrès.**

---

Nom  
Prénom  
Qualité,  
Etablissement

Lieu, date.

A Monsieur le Recteur, (*second degré*)  
s/c de Monsieur/Madame le chef d'établissement (*à préciser*)

A Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,  
s/c de Monsieur/Madame l'IEN (*premier degré*)

En application de l'article 13 du décret n° 2012-224 du 16 février 2012 modifiant le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique, je sollicite une autorisation spéciale d'absence, le 21 et le 22 janvier 2013, afin de pouvoir participer au congrès départemental de la Fédération Syndicale Unitaire.  
Ce congrès se déroulera à Pau.

A ..... le ..... Signature.

---



## CONVOCAATION

*ouvrant droit à autorisation d'absence dans la fonction publique d'État au titre de l'article 13 du décret 82-447 modifié , dans la territoriale au titre du décret n°85-397 du 03/03/1985.*

A l'attention de Monsieur

Cher camarade,

Tu es prié de bien vouloir participer aux travaux du congrès départemental de notre fédération qui se tiendra :

**lundi 21 et mardi 22 janvier de 9H à 17H30  
à l'UPPA, Pau, amphithéâtre de la Présidence**

Hervé Moreau

Secrétaire départemental  
Fédération Syndicale Unitaire

## CONVOCAATION

*ouvrant droit à autorisation d'absence dans la fonction publique d'État au titre de l'article 13 du décret 82-447 modifié , dans la territoriale au titre du décret n°85-397 du 03/03/1985.*

A l'attention de Madame

Chère camarade,

Tu es priée de bien vouloir participer aux travaux du congrès départemental de notre fédération qui se tiendra :

**lundi 21 et mardi 22 janvier de 9H à 17H30  
à l'UPPA, Pau, amphithéâtre de la Présidence**

Hervé Moreau



Secrétaire départemental  
Fédération Syndicale Unitaire